

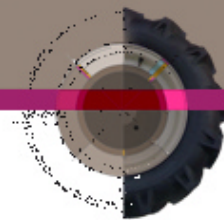
photos chambre d'agriculture de l'Yonne

Diagnostic agricole Commune de Fontenay-sous-Fouronnes

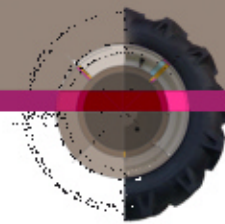


Pour votre réussite économique et humaine







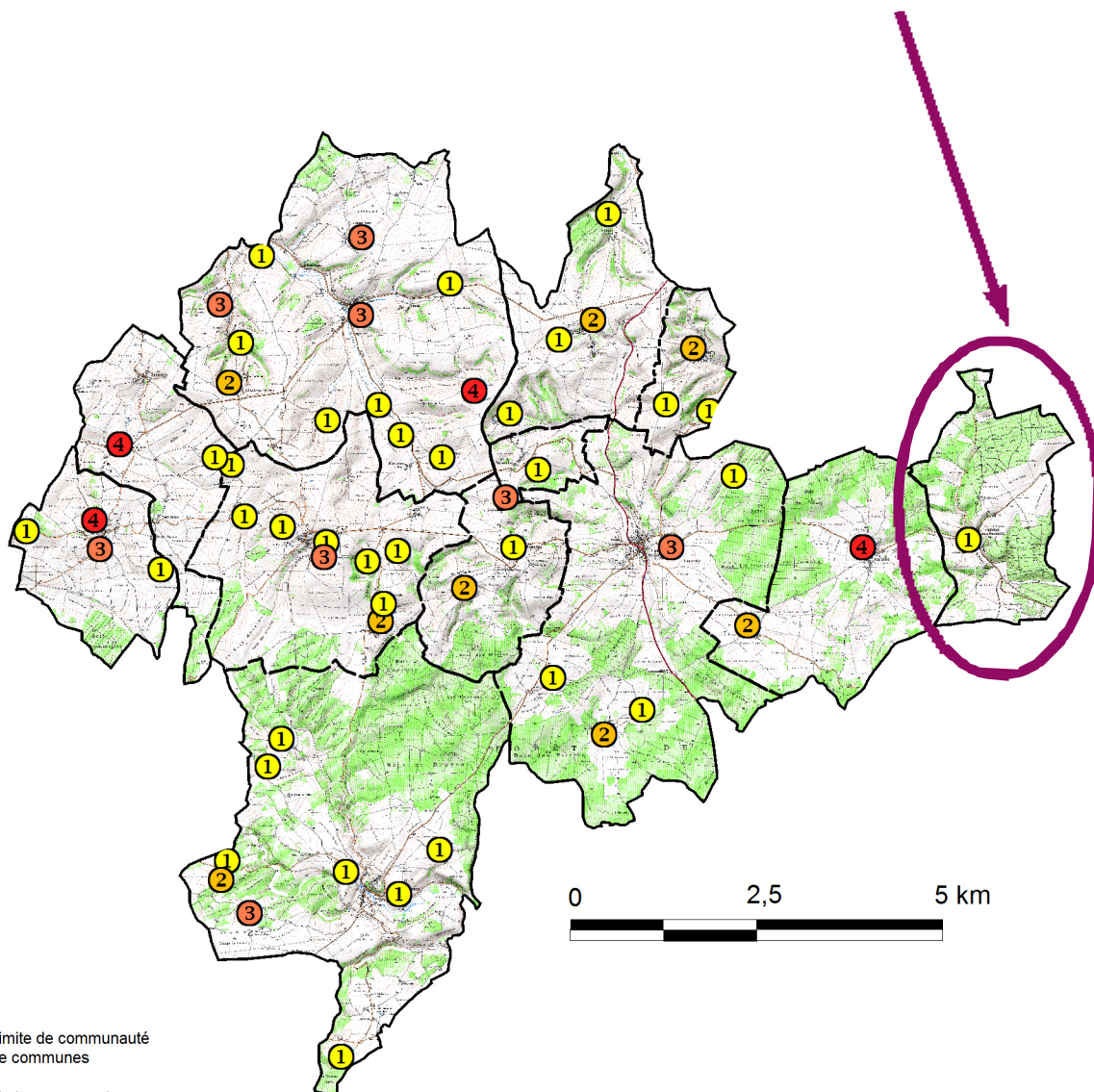


I. L'AGRICULTURE SUR LA COMMUNE

L'activité agricole

Sur la commune de Fontenay-sous-Fouronnes, l'occupation du sol par l'agriculture est bien présente mais le nombre de sièges d'exploitations se restreint à 1 auquel s'ajoute une petite exploitation de subsistance conduite par un retraité.

Fontenay-sous-Fouronnes



Sources : Scan 25® - © IGN - License n°CUEF-04-109 / BD Chambre d'Agriculture



Occupation de l'espace

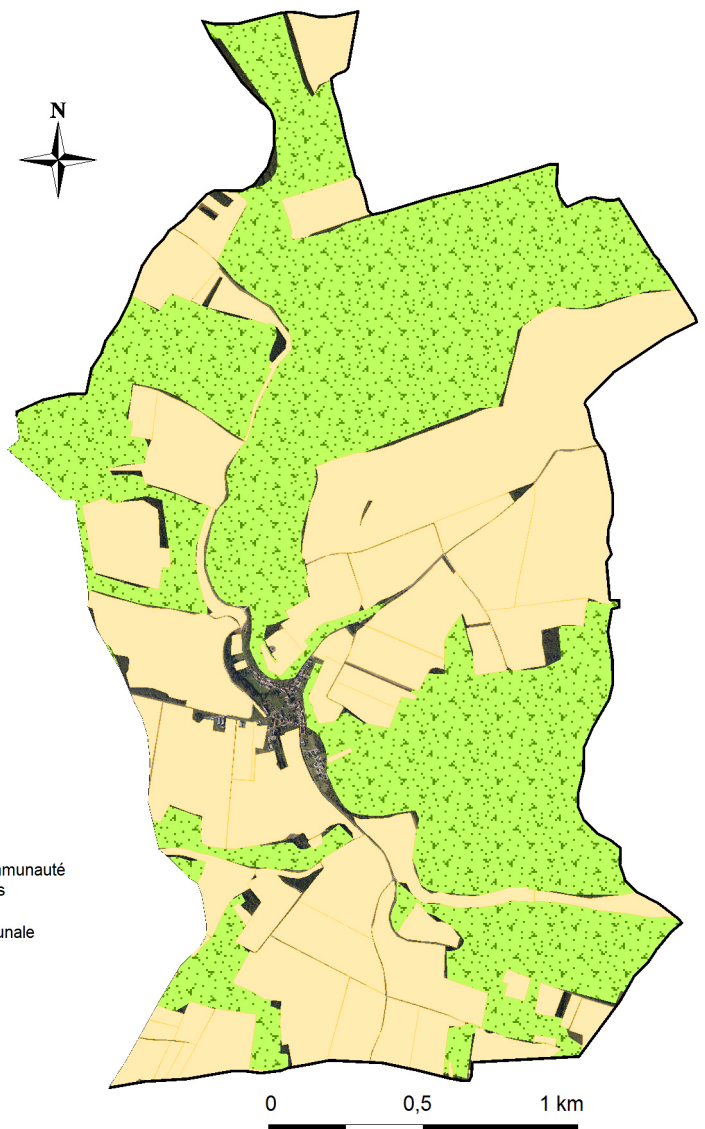
Superficie communale.....	1 224,25 ha
Surface forestière.....	629,35 ha
Surface des îlots PAC.....	550,55 ha
SAU totale des exploitations ayant leur siège sur la commune	81,5 ha
SAU cultivée sur la commune par les exploitants de la commune.....	81,5 ha

L'agriculture valorise 45 % du territoire communal.

La particularité de la commune de Fontenay-sous-Fouronnes est sa spécialisation dans la céréaliculture et le fait que 85 % de la surface PAC soit exploitée par des agriculteurs hors de la commune.

LEGENDE

	Limite la Communauté de communes
	Limite communale
	Vignes
	Ilôts PAC
	Forêt > 4 ha



Sources : BD ORTHO® - © IGN / BD Chambre d'Agriculture / ARS / IFN



II. LE BÂTI AGRICOLE ET LES PERSPECTIVES

LOCALISATION DES BATIMENTS AGRICOLES

Pour compléter l'interprétation des éléments repris sur fond BD Ortho il convient de se référer aux fiches techniques incluses dans le document du diagnostic de la Communauté de communes :

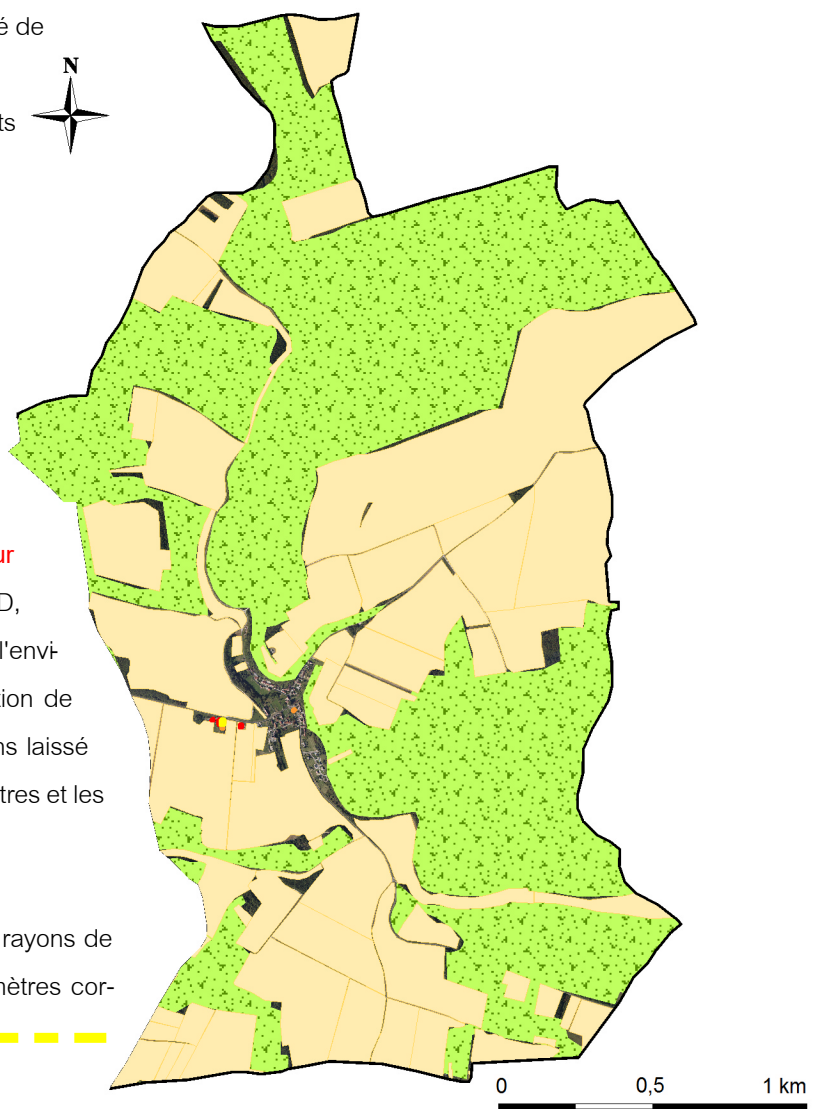
- la méthodologie pour la cartographie des bâtiments
- la construction en zone agricole
- les installations classées
- la réciprocité



Indications de lecture des cartes pour les bâtiments agricoles:

Règlement sanitaire départemental "RSD", tous les bâtiments ont un rayon de protection de **couleur rouge** — de 50 mètres correspondant au RSD, Installations classées au titre de la protection de l'environnement "ICPE" ont en plus un rayon de protection de **couleur rouge** - - - de 100 mètres ; nous avons laissé les 2 rayons pour visualiser l'espace entre les 50 mètres et les 100 mètres.

Pour les parcelles support d'un éventuel projet, les rayons de protection de couleur jaune — de 50 mètres correspondent à un projet en RSD et de 100 mètres - - - correspondent à un projet en ICPE.



Sources : BD ORTHO® - © IGN / BD Chambre d'Agriculture / ASP / ARS/©DREAL Bourgogne / IFN



FONTENAY SOUS FOURONNES

L'ensemble des bâtiments avec une utilisation agricole se situent à l'entrée ouest du bourg, route de Fouronnes :

- une exploitation céréalière avec toutes ses composantes : l'habitation et le siège social, le bâtiment agricole avec un éventuel projet d'extension,

- le hangar utilisé par un retraité agricole ayant conservé des parcelles dites de subsistance.

Un petit bâtiment qui sert à une production agricole à titre personnel et ne rentre pas dans le cadre de l'activité agricole à proprement parler.

La vocation agricole de cette entrée de bourg peut aisément être préservée par un zonage A englobant ces bâtiments soit les 3 soit les 2 portant une activité reconnue agricole.



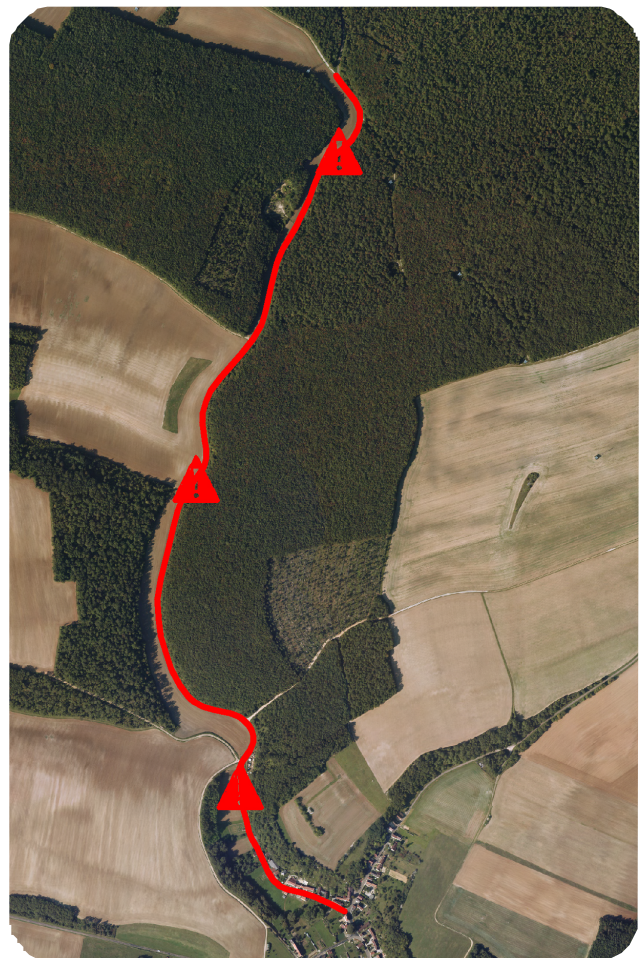
Sources : BD ORTHO® - © IGN / BD Chambre d'Agriculture



Problèmes de circulation



Sur la commune de Fontenay-sous-Fouronnes et plus précisément sur la RD 165, des zones dangereuses ont été localisées. Elles sont dues à l'inadéquation entre l'étroitesse de la voie et la fréquentation de celle-ci.

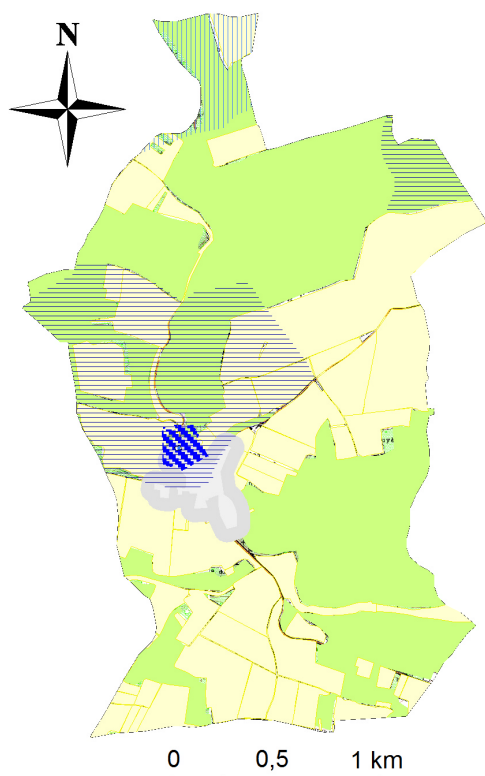




IV. VISUALISATION DES SUPERFICIES POTENTIELLEMENT INSCRITES DANS UN PLAN D'EPANDAGE

Pour compléter l'interprétation des éléments des plans d'épandage repris sur fond BD ortho (photo aérienne), le lecteur peut se référer, dans le document de la communauté de communes :

- au glossaire - plan d'épandage
- aux fiches techniques sur les installations classées, le règlement des élevages
- surfaces inscrites dans un plan d'épandage.



Commentaires sur la carte des zones potentiellement épandables :

Qu'il y ait ou non la présence d'élevage sur la commune, il est nécessaire d'observer les zones potentiellement épandables de la commune comme un élément intervenant dans le choix des zones à urbaniser.

Les traits pointillés bleus reprennent le contour de périmètres de protection éloigné de captages et les zonages "en hachuré bleu" correspondent à des périmètres de protection rapproché.

La carte reprend de manière générale les îlots PAC avec l'application des contraintes d'épandage : distance cours d'eau, zones urbaines,....

Sur la commune de Fontenay-sous-Fouronnes, aucune parcelle n'est potentiellement inscrite dans un plan d'épandage agréé ; elles seraient représentées par une couleur saumon.

Pour information générale, la décision de changer de destination une parcelle inscrite dans un plan d'épandage ne doit pas se prendre à la légère. Pour affirmer la constructibilité d'une telle parcelle, il convient de s'assurer que le changement d'affectation du foncier ne remet pas en cause l'ensemble du plan d'épandage. Auquel cas l'éleveur doit retrouver des surfaces appropriées chez des collègues et refaire agréer un nouveau plan d'épandage (démarches, coût, ..).

Sources : Scan 25® - © IGN - License n°CUEF-04-109 / BD
Chambre d'Agriculture / ARS / ASP / IFN

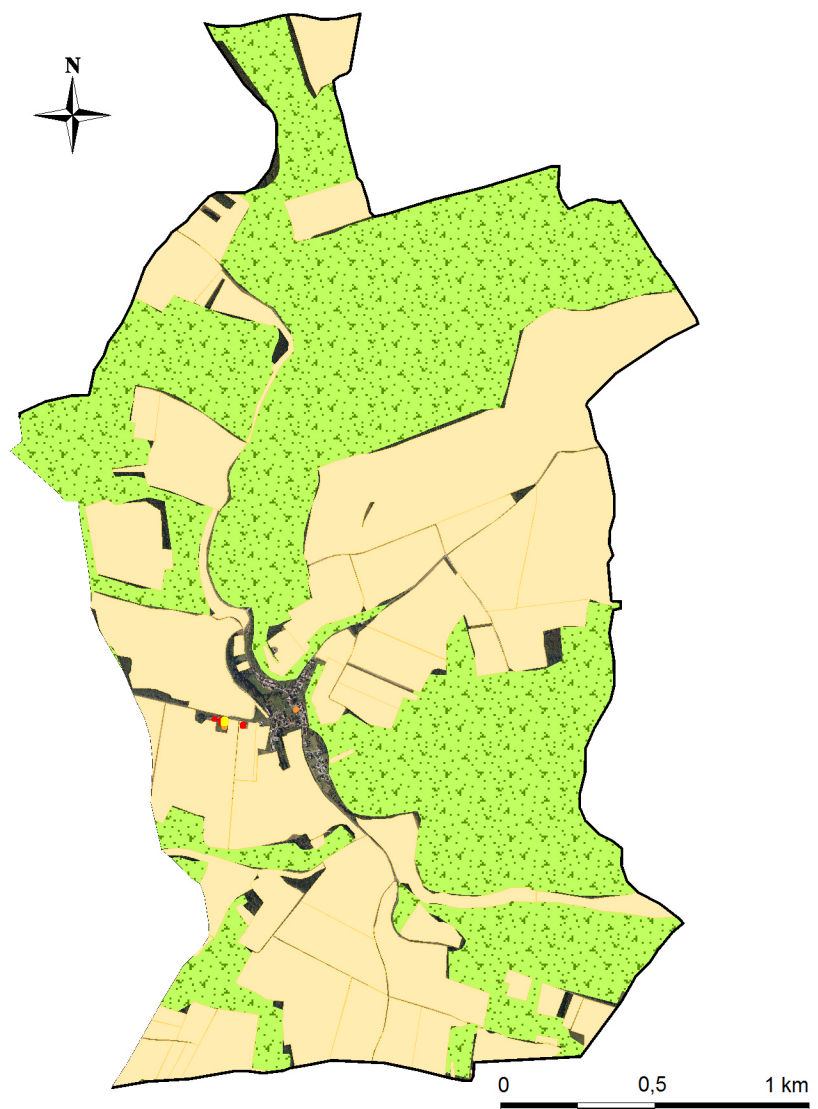


V. LES ENJEUX TERRITORIAUX

Occupation de l'espace

Cette carte reprend sur un fond aérien (Bd ortho), les massifs forestiers d'une superficie supérieur à 4 hectares, la superficie communale inscrite dans la PAC (agriculteurs de la commune et or commune) et le positionnement du bâti agricole.

Forêt et agriculture sont majeures dans l'occupation de l'espace avec 96 % , reste théoriquement 4 % pour les zones urbanisées, les routes et petits secteurs naturels de loisirs ou autre,..

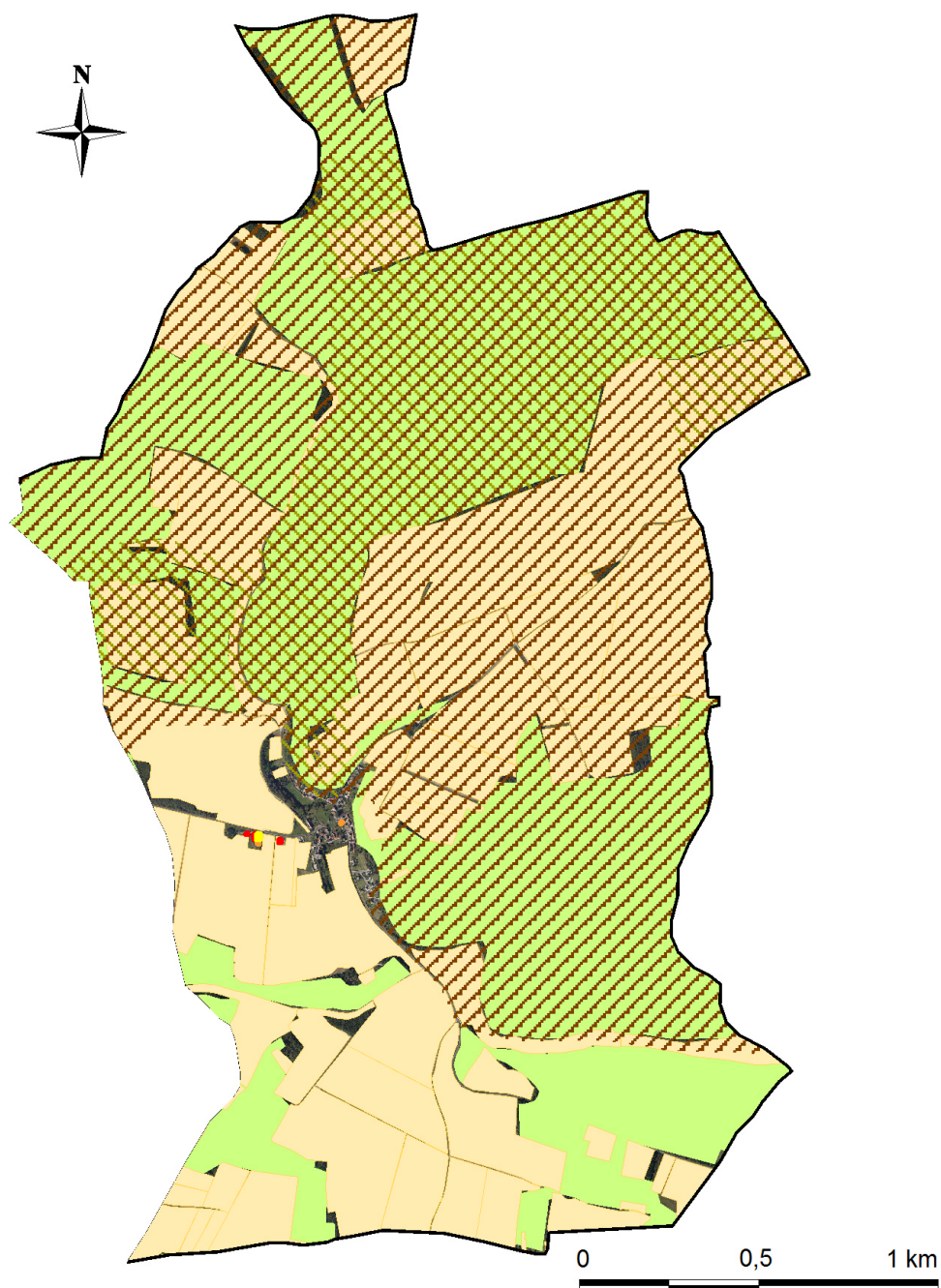


Sources : BD ORTHO® - © IGN / BD Chambre d'Agriculture / ASP / IFN



Le territoire et son patrimoine naturel reconnu

Les 2/3 de la commune possèdent un patrimoine naturel reconnu pour sa richesse en biodiversité à travers le zonage de type ZNIEFF.

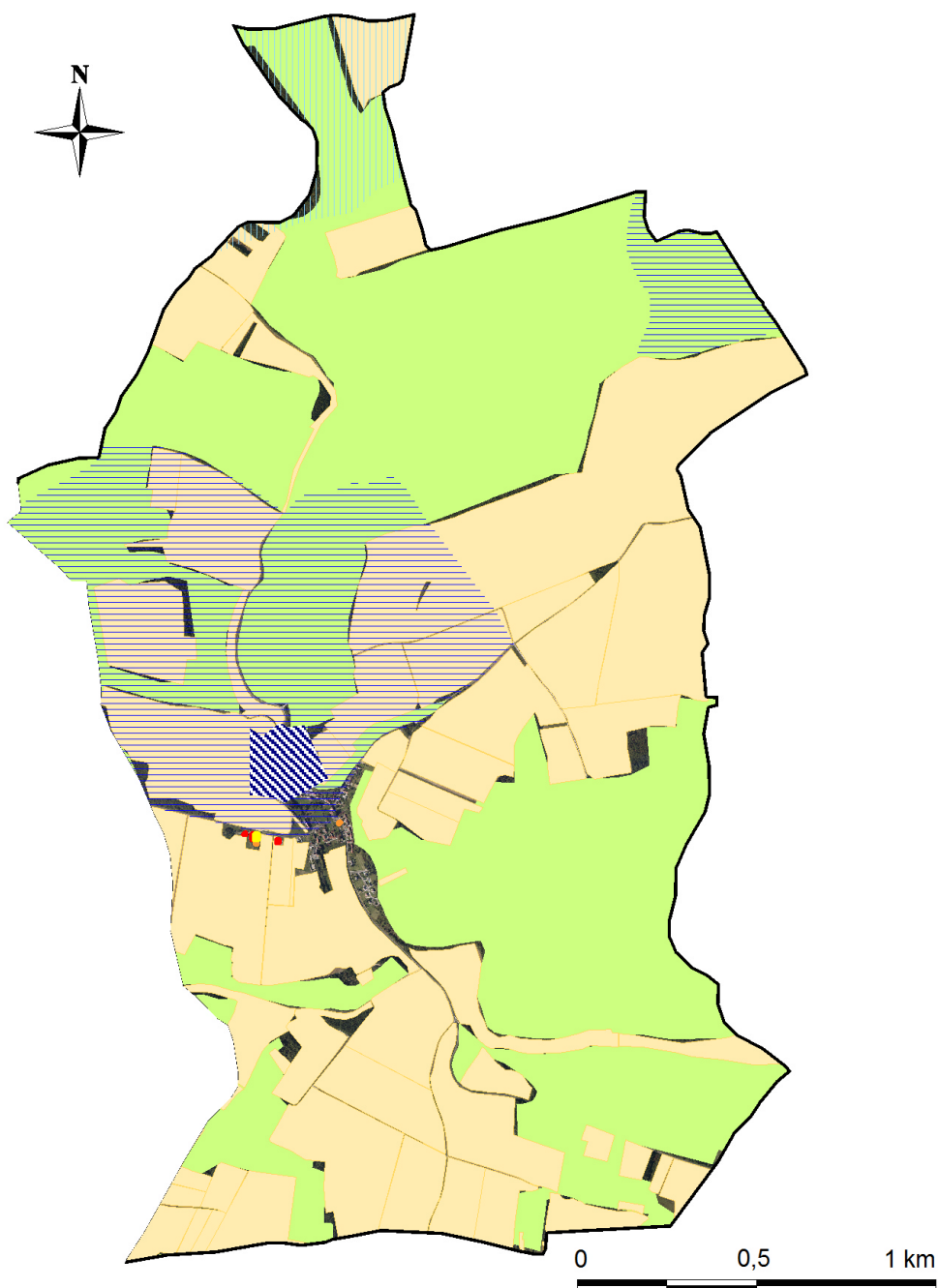


Sources : BD ORTHO® - © IGN / BD Chambre d'Agriculture / ASP/©DREAL Bourgogne / IFN



Le territoire et l'enjeu eau

Le périmètre de protection du captage se positionne au Nord-Ouest du bourg et un second périmètre couvre une partie de la forêt à la pointe Est de la commune.

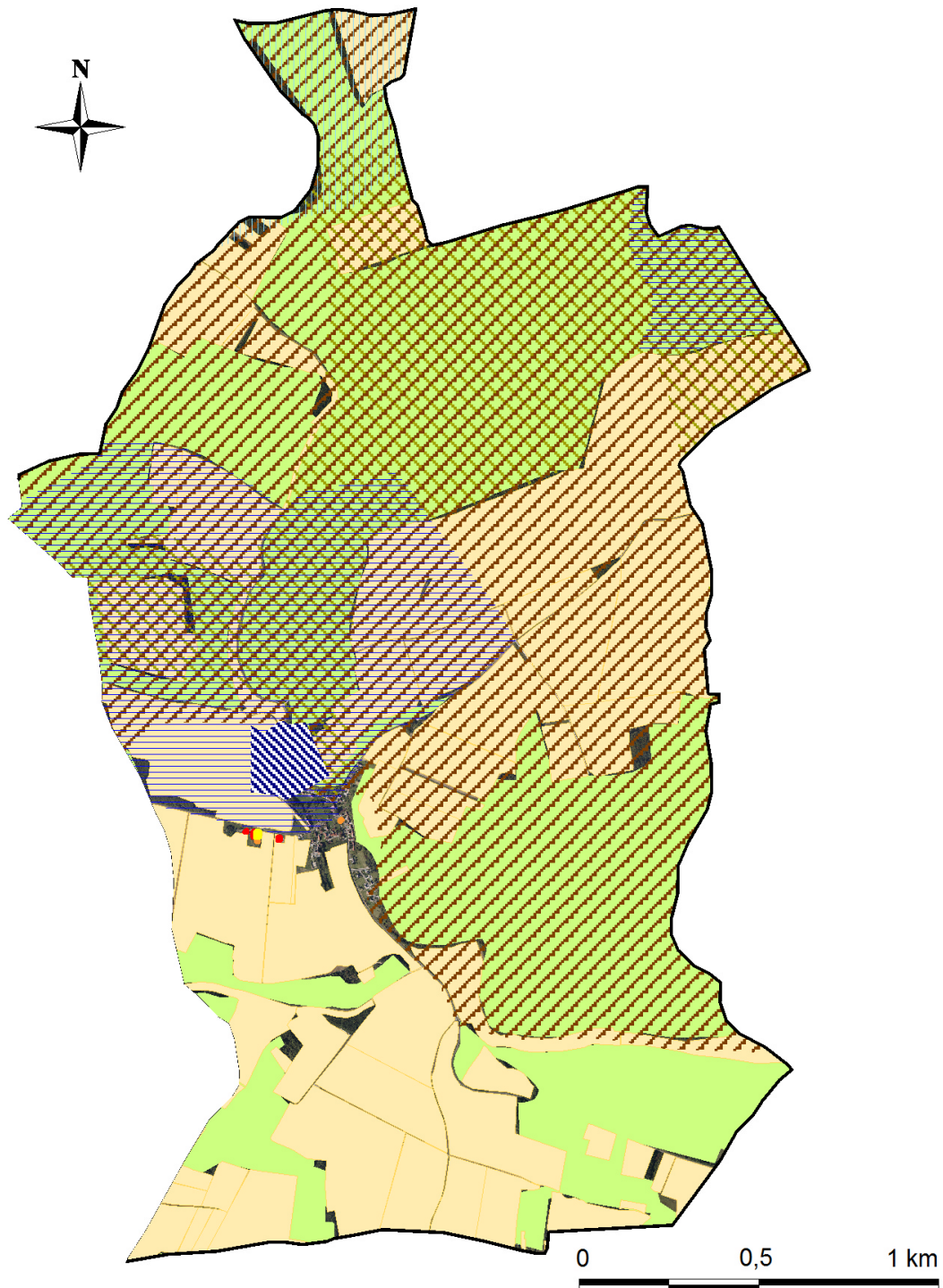


Sources : BD ORTHO® - © IGN / BD Chambre d'Agriculture / ASP/ARS / IFN



VI. COMMENTAIRES DE LA CARTE DES ENJEUX TERRITORIAUX

	Commentaires	Enjeux
<p>Caractérisation de l'espace</p> <p>Espace agricole et forestier : 45 % pour la surface PAC 51 % pour la forêt,</p> <p>Espace naturel reconnu : ZNIEFF</p> <p>L'urbanisation est localisée sur le bourg</p>	<p>Petite commune rurale dont le potentiel économique repose sur son espace agricole et forestier.</p> <p>L'espace agricole mis en valeur par des structures agricoles extérieures à la commune.</p>	<p>Préserver l'équilibre du territoire avec ses différents espaces :</p> <ul style="list-style-type: none"> - espace agricole - espace forestier - espace urbanisé - espace naturel.
<p>L'agriculture communale</p> <p>1 exploitation agricole et une exploitation dite de subsistance.</p> <p>Une spécialisation communale en céréaliculture.</p>	<p>Le bâti agricole est à proximité du bourg</p>	<p>Anticiper l'espace nécessaire pour préserver l'exploitation agricole et lui permettre une transmission.</p>
<p>Développement de l'urbanisation</p> <p>L'accueil de nouvelles populations</p>	<p>Le territoire offre des possibilités mesurées de développement de l'urbanisation.</p>	<p>Privilégier le bourg pour un développement maîtrisé de l'urbanisation.</p>



Sources : BD ORTHO® - © IGN / BD Chambre d'Agriculture / ASP / ARS/ ©DREAL Bourgogne / IFN